

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-86

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX
ET DE MATERIEL AVEC
L'ASSOCIATION DES
CENTRES SOCIAUX ET
CULTURELS DE CALUIRE
ET CUIRE -
ANNEES 2019/2021

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT,
M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT,
Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT,
M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY,
Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA,
M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE),
Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66),
M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74
inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus),
Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI,
Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET,
Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON),
Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON,
Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à
Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : F. MANINI

Par délibération séparée, il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature de la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire.

L'article 5.3 de cette convention prévoit la mise à disposition de locaux et de matériel dans le cadre d'une convention spécifique.

Aussi, pour permettre à l'association d'assurer ses missions prévues par la convention tripartite d'objectifs et de moyens précitée, la mise à disposition gratuite et exclusive de locaux municipaux ainsi que de matériel pour les deux centres sociaux implantés sur les quartiers de Montessuy et de Saint-Clair est nécessaire. Elle sera consentie pour la même durée que la convention d'objectifs, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire sur la durée du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021 ci-annexée,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **21 OCT. 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

